

UN PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - SPECIALITE : VIOLON

(Catégorie A, 8/16^{ème})

A Blagnac, ville de 26000 habitants, à côté de Toulouse, rejoignez le Conservatoire avec une équipe motivée et un projet novateur.

Au sein de la Direction de la Culture de la Ville de Blagnac, le Conservatoire Musique et Danse Résonance accueille plus de 900 élèves en danse et en musique. Animé par une équipe de 37 professeurs et 6 personnels administratifs, le Conservatoire développe de nombreux projets artistiques et pédagogiques qui mettent en valeur l'ensemble des disciplines qui le composent ainsi que les interventions en milieu scolaire. Le projet d'établissement se met en œuvre dans un nouveau bâtiment qui a ouvert ses portes en mars 2022, il répond aux objectifs de politique culturelle de la Ville. Sous l'autorité de la Directrice du Conservatoire de Musique et de Danse vos principales missions seront :

Missions :

Mettre en œuvre les différentes actions du projet d'établissement et notamment :

- Conduire des apprentissages musicaux par l'enseignement du violon et accompagner les pratiques amateurs
- Participer aux dispositifs d'apprentissage de la musique par le collectif (Gruppetto)
- Créer une dynamique de classe et inciter les élèves à s'approprier les projets
- Travailler en concertation et en transversalité avec l'équipe pédagogique
- Participer à la réflexion sur les renouvellements pédagogiques
- Participer à l'action culturelle et artistique du conservatoire et de la commune
- Créer des passerelles avec les classes et ensembles ou structures extérieures
- Assurer la coordination d'un département ou d'un projet transversal

Profil :

- Certificat d'aptitude ou candidat PEA / sur liste d'aptitude PEA
- Expérience sur un poste similaire exigée (2 ans minimum)
- Expérience dans des dispositifs d'apprentissage collectif vivement souhaité
- Sens de la communication et de la pédagogie
- Goût du travail en équipe
- Qualités relationnelles
- Disponibilité, créativité

Votre environnement et conditions de travail ?

- Poste à pourvoir au 1^{er}/01/2026
- Temps de travail : **8 heures** hebdomadaires réparties pour 2025/2026 sur le mardi et le vendredi avec des pics d'activités liés à la vie de l'établissement
- Travail possible en soirée et week-end
- Les congés doivent être pris impérativement pendant les vacances scolaires
- Possibilité d'ouvrir un CET (ou de reprendre le vôtre si vous êtes déjà fonctionnaire)

Ce que nous vous offrons ?

- ✓ Accès à une offre de formation variée
- ✓ La possibilité de souscrire les tickets restaurants
- ✓ Affiliation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) prise en charge par la Ville
- ✓ Inscription au COS (Comité des Œuvres Sociales) non obligatoire 10€/an
- ✓ Protection sociale complémentaire : participation financière de la Ville de Blagnac à tout agent souscrivant un contrat individuel labellisé en santé et en prévoyance (si vous adhérez au contrat groupe pour le volet prévoyance)
- ✓ Transport en commun : prise en charge à hauteur de 75% des titres d'abonnements aux transports public pour les déplacements domicile-travail.
- ✓ Forfait mobilité durable : versement pouvant aller jusqu'à 300€, si vous utilisez un vélo, le covoiturage, une trottinette, un gyropode, ... selon le nombre de jours d'utilisation sur une année civile, pour les trajets domicile travail
- ✓ Dispositif « Je dis sport » : 1h30 par semaine de sport comptabilisé sur le temps de travail,
- ✓ Possibilité d'intégrer l'Aïkido Club Corpo : adhésion annuelle de 40€ à 60€ selon la catégorie A, B ou C
- ✓ Tarifs préférentiels : application des tarifs préférentiels, destinés aux résidents Blagnacais, aux agents de la ville et du CCAS de Blagnac et ce, quel que soit leur lieu de domiciliation, pour l'accès aux services municipaux

Modalités de recrutement

Fonctionnaires : recrutement possible dans le cadre d'emploi de professeur d'enseignement artistique par mutation, mobilité ou détachement ou aux lauréats du concours.

Accès sans concours pour les non fonctionnaires (c'est possible !) : contrat de catégorie A dans le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique, par CDD de 3 ans, renouvelable 1 fois avec à l'issue, la possibilité de prétendre à un CDI.

Votre rémunération ?

Fonctionnaires : reprise de votre indice majoré (IM) + ISOE 87.57€ brut mensuel + prime annuelle (277€ par an).

Non fonctionnaires : sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, à partir de 1 013.05€ brut/mois (814.19€ net/mois), selon expérience.
+ prime annuelle (277€ par an).

Contact : Madame Céline SCHULZ : 05 62 74 51 62 / c.schulz@mairie-blagnac.fr

*Les candidatures (CV et Lettre de motivation) sont à adresser
à la Direction des Richesses Humaines
1 Place des Arts
31706 - BLAGNAC CEDEX
Ou par mail : recrutement@mairie-blagnac.fr
AVANT LE : 19/10/2025*